



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 7 mai 2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 24 avril et le 7 mai 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Construction d'un parc photovoltaïque au sol et flottant sur la commune de Pont-du-Château (63)

Implantation, au sein d'une surface totale clôturée de 14,12 ha, d'une centrale au sol et flottante d'une puissance de 3,6 MWc sur un plan d'eau de 1,72 ha. Le projet global comprend la mise en place d'un poste de livraison de 18 m², de 3 postes de transformation de 12,5 m² chacun et d'un ponton en bois de mise à l'eau et d'accès aux structures flottantes par bateau de 1 600 m².

- Modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Albanais Savoyard (73)

Evolution du PLUi de ce territoire d'une population d'environ 10 000 habitants, inclus dans la communauté d'agglomération Grand Lac et situé à proximité du lac du Bourget. Cette modification prévoit notamment l'ouverture à l'urbanisation de quatre zones à vocation résidentielle et économique sur les communes d'Entrelacs et de La Biolle, la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) à Entrelacs et la modification de nombreux éléments du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

- Création d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Maison Rouge » sur la commune de Premilhat (03)

Projet de parc photovoltaïque porté par la SAS Premilhat Energie filiale de Voltalia, implanté sur la commune de Premilhat dans le département de l'Allier, à proximité d'une zone d'activité commerciale, dans la communauté d'agglomération Montluçon Communauté. Il comprend 2,6 ha de panneaux photovoltaïques, sur une surface clôturée de 6,02 ha, pour une puissance installée d'environ 5,8 MWc.

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Construction de la microcentrale hydroélectrique de Naves sur la commune de La Léchère (73)

Création d'une micro-centrale hydroélectrique sur le torrent du Grand Nant de Naves et le ruisseau des Terreux, sur la commune de La Léchère, en Tarentaise, située dans le département de la Savoie. Il prend place entre les hameaux du Grand Naves et de Ronchat. La production annuelle est estimée à 3,43 GWh.

- Augmentation des activités de la société Bonilait Protéines sur la commune de Tauves (63)

Augmentation d'environ 100 % des quantités de matières premières traitées et de produits finis, en passant de 170 000 l/jour de sérum traité (matières premières) à 350 000 l/jour, soit environ 86 tonnes/jour de sérum concentré (produits finis). Il s'agit d'une régularisation administrative, le projet de la société Bonilait Protéines étant en grande partie réalisé.

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de l'ex-communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône dans le cadre d'une déclaration de projet concernant l'extension d'une carrière sur la commune d'Arnas (69)

Extension prévue de la carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires pour une superficie d'environ 24,5 ha, sur 100 ha déjà autorisés. La mise en compatibilité du PLUH prévoit un reclassement des terrains actuellement identifiés en zones naturelles Ns2 (6,5 ha) et N (15,8 ha) en zonage Na (22,3 ha) dédié à l'exploitation des carrières. La cartographie du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est actualisée.

- Mise en compatibilité n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Poisy (74), dans le cadre d'une déclaration de projet pour la réalisation d'un programme de logements dans le secteur de Gerbassier

Mise en compatibilité n°3 du PLU de Poisy pour permettre la réalisation d'un programme de logements dans le secteur de Gerbassier, dans le cadre d'une déclaration de projet. L'évolution du PLU consiste à ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU1 et notamment à ajouter une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle « Gerbassier » (4,4 ha, 340 à 350 logements) avec une servitude de mixité sociale (au moins 35 % de la surface de plancher dédiée aux logements locatifs sociaux et logements en bail réel solidaire), une densité de l'ordre de 80 logements/ha et un gradient de R+1+C à R+3+C pour tenir compte de la pente du terrain.

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure (43)

La commune de Saint-Ferréol-d'Auroure compte près de 2470 habitants ; elle est située en Haute-Loire, à 20 km au sud-ouest de Saint-Etienne, et traversée par la RN88. La révision de son PLU a comme objectif d'offrir des conditions d'accueil à la population et d'encourager le développement économique et commercial, en prévoyant la construction de 155 nouveaux logements et la mobilisation de 13,5 ha de foncier.

- Révision n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pont-de-Cheruy (38) (2è avis)

Cette révision fait suite à un premier projet arrêté le 22 septembre 2022 et ayant donné lieu à un avis de la MRAe en date du 23 décembre 2022. La commune a revu son projet, arrêté le 24 janvier 2024. Ce dernier projet prévoit toujours un taux de croissance démographique annuel moyen de +0,7 % portant la population à 7 150 habitants à l'horizon 2034, soit 570 habitants supplémentaires et la construction de 385 nouveaux logements de 2022 à 2034. Il prévoit la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) pour les projets à vocation d'habitat à 1,8 ha, et à vocation d'équipement à 0,7 ha. Les OAP sont totalement remaniées.

- Exploitation d'une installation de traitement déchets non dangereux de métaux non ferreux extraits des mâchefers d'installations de combustion de déchets non dangereux, sur la commune de Balbigny (42)

L'usine de valorisation des métaux non-ferreux, extraits des mâchefers d'installations de combustion de déchets non dangereux, de la société Recyf, s'est implantée dans un bâtiment existant sur un

site industriel à Balbigny, dans le département de la Loire, à proximité de Feurs et de l'A89. Elle était précédemment implantée à Sury-le-Comtal (42). Le projet consiste notamment à augmenter la capacité de traitement à 250 tonnes par jour. Cette activité relève de la directive IED pour ce qui concerne le traitement en broyeur de déchets métalliques pour une capacité de 125 tonnes par jour.

- **Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne (73) dans le cadre d'un projet d'intérêt général (PIG)**

Modification du PLU de Saint-Jean-de-Maurienne dans le cadre de l'extension de la carrière de gypse, d'une surface d'environ 59,1 ha, identifiée en tant que gisement d'intérêt national au schéma régional des carrières Auvergne-Rhône-Alpes. Cette extension est située en contrebas de l'actuelle carrière de la Combe, au sud de la commune et en bordure de la RD 926.

- **Aménagement de la route départementale RD 99 sur les communes de Saint-Pardoux et Blot-l'Église (63)**

Aménagement de la RD 99, sur un tronçon de 2,6 km en vue de l'amélioration du profil en travers, de l'adaptation du tracé en plan et de la sécurisation des carrefours. La RD 99, qui relie, via la RD 16, le bourg de Blot-l'Église à la RD 2144, supporte en moyenne journalière annuelle un trafic de 398 véhicules dont 24 % de poids-lourds et présente une largeur inférieure à 6,00 m, ce qui rend impossible le croisement de deux poids-lourds.

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- **Élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de la commune de Valence (26)**

Elaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de Valence qui s'appliquera au sein du périmètre de site patrimonial remarquable créé le 22 novembre 2023 et qui concerne 138 ha sur le territoire valentinois.

AVIS CONFORME DÉLIBÉRÉ

- **Modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Reyrieux (01)**

Diminution de 5 à 3 mètres la distance de recul minimum par rapport à l'alignement des voies publiques et par rapport à la limite d'emprise des voies privées ouvertes à la circulation publique : diminution de 10 à 3 mètres la distance de recul minimum par rapport aux limites séparatives.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré des décisions et des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

